

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Délivré par
Le Maire au nom de la commune

Dossier N°: DIA 061 145 22 D 0071

DOMFRONT EN POIRAIE

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Place de la Roirie - Domfront 61700 - Domfront
en Poirais

Tél : 0233306060 - Fax : 0233306067

Courriel : urbanisme@villededomfront.fr

Déposé le: 28/07/2022

Par: notaire
Maître Virginie COUPRY
Notaire
2 rue de Saint Front
61700 DOMFRONT EN POIRAIE

Représentant de: Mme Solange LAUNAY
4 Rue Robert Massoul
61700 Domfront en Poirais

BIEN : Immeuble : Bâti sur terrain propre

Sur un terrain sis à: 4 rue Robert Massoul
61700 Domfront en Poirais

Décision n° 2022-71

Parcelle : AC375
Surface totale: 695 m²

Le Maire de DOMFRONT EN POIRAIE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner susvisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal, donnant délégation à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le PLU approuvé le 24/02/2006 et modifié les 09/07/2009, 09/09/2011 et 14/12/2017;

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la ville de DOMFRONT EN POIRAIE,

DÉCIDE:

Article Unique:

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain et renonce à acquérir les biens indiqués ci-dessus.

Le 28 juillet 2022

le Maire
Bernard SOUL



Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20220728-DIA2022-71-AU
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022